



Notification opposition a declaration préalable hors delais

Par **yvessavoir**, le **30/09/2008 à 18:34**

bonjour, j'ai deposer le 27/08 un declaration préalable de travaux a ma mairie. le delais d'instruction était d'un mois. j'ai reçu le 29/09 (1mois+2jours) un courrier RAR daté du 25/09 me signifiant une opposition pour non respect d'un art du POS (creation de remblais 7 m3).rnlé signification m'étant parvenue hors delais que dois je et surtout que puis je faire ? rnJe risque quoi si je fais mes travaux après respect des deux mois d'affichage?rnrnmerci de votre aide précieuse

Par **yvessavoir**, le **04/10/2008 à 07:18**

et alors?

Par **domi**, le **04/10/2008 à 11:07**

le courrier étant daté du 25/09 , la mairie a instruit le dossier dans les délais !

Par **yvessavoir**, le **04/10/2008 à 17:48**

toutefois, l'art 423.48 du code de l'urbanisme semble dire le contraire!